

Information du personnel concernant la téléphonie mobile

Eni France met à disposition de certains de ses salariés des téléphones portables pour un usage professionnel.

L'utilisation à des fins personnelles du téléphone professionnel est toutefois tolérée si elle reste raisonnable et ne porte pas préjudice à Eni France.

Cette dernière peut contrôler l'usage non abusif des lignes mises à disposition du personnel.

Eni France a mis en place une solution de gestion de flotte mobile **KNOX Manage**, dans le respect des préconisations de la CNIL.

Ce logiciel comporte un certain nombre de fonctionnalités permettant :

1-Le réglage et configuration des terminaux (réglage de la connectivité, installation d'applications).

2-La gestion à distance des terminaux (définition de la liste blanche/ noire d'applications, autoriser l'App Store, contrôle de l'interface, restrictions générales, empêcher la réinitialisation d'usine, gestion conditionnelle basée sur des événements).

3-La supervision des terminaux (réinitialisation du mot de passe, contrôle et support à distance avec autorisation préalable de l'utilisateur).

Ce logiciel est conforme au règlement (UE) 2016/679 du parlement européen et du conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (« RGPD ») en ce qu'il permet d'assurer la sécurité des données notamment par l'imposition d'un code PIN pour le déverrouillage de l'appareil et l'encryptage de la mémoire interne du terminal.

Eni France ne procède à **aucun enregistrement des appels**. De la même façon, elle ne **procède pas à la géolocalisation** des terminaux.
